



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2023**

DÉLIBÉRATION N° 2023-08

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 03 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du deux juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : MM. Antoine DELION (pouvoir à Vincent DELION), Florence DÉTOURNÉ (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ), Gérard FLEURBAEY (pouvoir à Didier VAILLANT) et Cyrille GOUILLARD.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Vente de bois

Monsieur le maire informe l'assemblée que, corrélativement à la mise en œuvre de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres sur le territoire de la commune, il y aurait lieu de délibérer sur l'opportunité de pouvoir procéder à la vente du bois récupéré (restant à débiter et à emporter) et d'en fixer le prix, tout en précisant qu'il serait judicieux de partager la vente de manière équitable en fonction du nombre de personnes susceptibles d'être intéressées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite
- fixe le prix de vente à 40,00 € TTC le stère de bois
- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision, qui sera notifiée au comptable assignataire de la collectivité à l'appui des titres de recettes qui seront, à terme, émis par la mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Le Maire,